



Sihem Souid, hier à Paris. Elle est poursuivie en correctionnelle pour «violation du secret professionnel».

Sihem Souid a aujourd'hui un double rendez-vous judiciaire. Cet après-midi, elle sera jugée en correctionnelle à Créteil pour «violation du secret professionnel». Sa hiérarchie la soupçonne d'avoir transmis en 2009 des documents à un journaliste. Et, ce matin, elle sera au tribunal administratif de Paris pour demander sa (seconde) réintégration. La jeune femme assure qu'en aucun cas elle n'a manqué au devoir de réserve. «Pour une raison simple : je n'ai fait que respecter l'article 40 du code de procédure pénale, selon lequel tout fonctionnaire doit dénoncer des délits dont il a connaissance.» La fonctionnaire se définit comme «un donneur d'alerte» plutôt que comme une «balance». Les faits constatés par Sihem Souid sont étayés par des documents officiels, qu'elle a établis dans le cadre de ses fonctions, ou qui lui ont été glissés par des collègues tourmentés : arrêtés d'expulsion illégaux, corruption, méthodes humiliantes et discriminatoires... Ainsi, une Française d'origine ivoirienne était soupçonnée par des fonctionnaires de la PAF de se faire passer pour une ancienne policière lors de son entrée en France. Or, elle était bien une ancienne du commissariat de Meaux. Certains éléments ont connu une suite : un ancien patron de la PAF d'Orly a été contraint de quitter ses fonctions, après une enquête de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN).

AMBIANCE. «En aucun cas, Sihem Souid ne condamne l'institution républicaine dans son ensemble, seulement certaines dérives», insiste son avocate. Me Béatrice Dubreuil reçoit d'ailleurs, tout comme l'éditeur, de nombreux témoignages de soutien de policiers, certains confirmant l'ambiance parfois raciste ou homophobe régnant dans leur commissariat. Dans son texte, Sihem Souid laisse aussi entendre que certains hauts fonctionnaires croisés dans des auditions ont semblé sensibles à sa démarche.

Bien que suspendue, elle n'a pour l'instant pas fait l'objet d'une procédure disciplinaire, et le ministère de l'Intérieur reste silencieux. Sihem Souid ne souhaite d'ailleurs «absolument pas quitter la police». Après avoir été suspendue la première fois de la PAF, elle a intégré le service de prévention de la préfecture de police de Paris, spécialisé dans les violences intrafamiliales ou celles commises dans des établissements scolaires. «Cela a été une thérapie, je me suis sentie utile, et il y avait de nombreux policiers compétents et humains. Nous n'étions jamais jugés sur nos origines, seulement sur nos compétences et mérites.»

Au-delà des sphères policières, un mouvement de soutien se dessine. A gauche, ils sont nombreux, Arnaud Montebourg (PS) en tête, à défendre la fonctionnaire. A droite, quelques personnalités, dont Marie-Jo Zimmermann, députée (UMP) de Moselle, Nicole Ameline, son homologue dans le Calvados, et Jean-René Lecerf, sénateur (UMP) du Nord, lui apportent leur soutien. La fréquentation des Palais Bourbon et du Luxembourg est devenue un plein-temps pour l'ancienne de la PAF. Un comité de soutien s'est créé pour convaincre assez de parlementaires de déposer une proposition de loi en faveur «d'un comité éthique indépendant» de la police, qui remplacerait l'actuelle Inspection générale des services (les «bœufs carotte»), inefficace aux yeux de Sihem Souid.

«Je me battraï», répète cette Française d'origine tunisienne. Fin décembre, le parquet de Créteil a enregistré la plainte avec constitution de partie civile qu'elle a déposée, avec sept autres fonctionnaires de la PAF, pour discrimination et harcèlement. Alors que le parquet avait enterré une première fois le dossier en 2009, un juge d'instruction indépendant devrait s'emparer de l'affaire. ◆

REPÈRES



Omerta dans la police, publié en octobre, s'est vendu à 35 000 exemplaires. Son auteure, Sihem Souid, 29 ans, est une ancienne fonctionnaire de la police aux frontières.

LA PAF

Créée en 1994, la police aux frontières veille à la surveillance de 7 660 kilomètres de frontières en France métropolitaine, et de 64 aéroports internationaux.

Une policière priée de la boucler

Sihem Souid, qui dénonce les discriminations de certains de ses collègues, a été suspendue deux fois. Elle passe en procès aujourd'hui.

Par **FABRICE TASSEL**
Photo **BRUNO CHAROY**

«**C**e n'est pas à moi de partir. Je me battraï jusqu'au bout.» Le ton est sans appel, et on peut se douter que la police nationale devra trouver une solution autre que la radiation pour gérer le cas de Sihem Souid. Il est difficile, depuis la mi-octobre, de ne pas avoir entendu parler de cette jeune femme de 29 ans, auteure d'*Omerta dans la police*, livre au sous-titre éloquent : «Abus de pouvoir, homophobie, racisme, sexisme.» L'ouvrage s'est déjà vendu à 35 000 exemplaires selon l'éditeur, un très bon score pour un témoignage de ce style. Mais, surtout, Pierre Drachline, directeur d'édition au Cherche Midi, confie «n'avoir toujours pas

reçu le moindre huissier avec son papier bleu», signal d'une procédure en diffamation.

RÉINTÉGRATION. Rien pour l'instant (le délai de prescription s'achève dans une semaine), et pourtant les 266 pages cognent fort contre certains policiers ou ex-policiers de la police aux frontières (PAF), le service dans lequel Sihem Souid a travaillé entre septembre 2006 et juin 2009, en poste à l'aéroport d'Orly (Val-de-Marne). Suspendue une première fois pour «violation du secret professionnel», elle a obtenu sa réintégration, avant d'être à nouveau suspendue le 1^{er} décembre, pour une durée de quatre mois. Motif : «Atteinte au devoir de réserve.» La procédure vise à la fois des passages de son livre et des prises de position dans les médias.